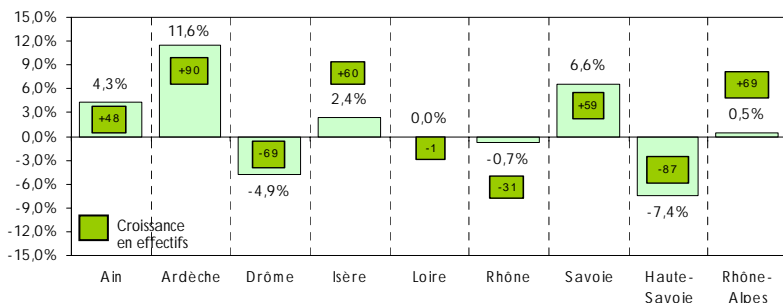


Somme toute CHÔMAGE : Premiers résultats

Données arrêtées au 31 décembre 2004, disponibles début février 2005 (source : ANPE, DEFM)

Croissance du nombre de demandeurs handicapés sur 12 mois (cat. 1)



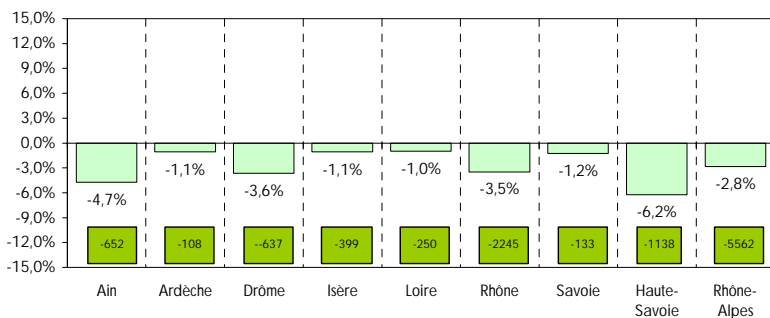
Avertissement

Les évolutions citées dans ce document comparent les données d'une année à l'autre afin d'éviter les variations saisonnières.

Elles ne permettent cependant pas d'analyser *les évolutions de court terme* comme avec des données mois par mois mais sur lesquelles nous ne disposons malheureusement pas des informations disponibles (données CVS).

effectif décembre 2004	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
	1171	869	1350	2537	2963	4257	954	1084	15185

Croissance du nb. de demandeurs non handicapés sur 12 mois (cat. 1)



Diminution générale de la demande d'emploi tous publics en Rhône-Alpes qui ne s'observe pas pour les personnes handicapées.

Seuls la Drôme et la Haute-Savoie bénéficient d'une baisse significative quel que soit le public.

effectif décembre 2004	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
	13128	10070	16938	37063	25341	62160	10611	17157	192468

Croissance du nombre de demandeurs tous publics sur 12 mois (cat. 1)

Région	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Croissance (%)	-4,1%	-0,2%	-3,7%	-0,8%	-0,9%	-3,3%	-0,6%	-6,3%	-2,6%

Part des demandeurs handicapés dans le tous publics (cat. 1)

Région	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
2004	8,2%	7,9%	7,4%	6,4%	10,5%	6,4%	8,2%	5,9%	7,3%
2003-04	+0,7 pt	+0,8 pt	-0,1 pt	+0,2 pt	+0,1 pt	+0,2 pt	+0,6 pt	-0,1 pt	+0,2 pt

En conséquence la part des demandeurs d'emploi augmente en Rhône-Alpes (notamment Ain, Ardèche et Savoie)

Attention, suite à un accord ANPE - Agefiph - DGEFP afin d'harmoniser les données au niveau national, la définition du demandeur handicapé a changé à partir de 2004 : en plus des demandeurs reconnus en catégorie A, B et C, des titulaires d'une rente d'accidenté du travail et des invalides pensionnés, nous prenons aujourd'hui en compte les mutilés, veuves et orphelins de guerre ainsi que les personnes en instance de reconnaissance Cotorep. En conséquence, les chiffres fournis ici ne sont pas à comparer avec les séries antérieures à 2004 et précédemment publiées.

Bien entendu les évolutions citées ici tiennent compte de ce changement.

Catégorie 1 : personne sans emploi, immédiatement disponible et recherchant un emploi à durée indéterminée et à temps plein.